

FORMULAIRE DE SAISINE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE-LAÏCITÉ-ALERTE POUR CONSEIL

« Tout agent public a le droit de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques (...). Cette fonction de conseil s'exerce sans préjudice de la responsabilité et des prérogatives du chef de service ». Article L124-2 du code général de la fonction publique.

« Le référent laïcité est chargé d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout agent public ou chef de service qui le consulte ».

Article L124-3 du code général de la fonction publique.

COMMENT SAISIR LE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE-LAÏCITÉ-ALERTE ?

Tout agente ou agent d'Université Côte d'Azur, toute étudiante ou étudiant d'Université Côte d'Azur, peut saisir le référent déontologue-laïcité-alerte :

- par l'envoi d'un **email** à l'adresse suivante : deontologue-laicite-alerte@univ-cotedazur.fr
- par **téléphone**, les jours ouvrés, de 9h à 16h, au 06.19.71.01.28
- par **courrier**, sous double enveloppe fermée (un envoi en recommandé avec accusé de réception est conseillé) :
 - tous les éléments de la saisine (formulaire ; documents annexes) doivent être insérés dans une première enveloppe, sur laquelle figurera exclusivement la mention : « saisine du référent déontologue » ;
 - la première enveloppe sera insérée dans une seconde enveloppe, dite enveloppe extérieure sur laquelle figurera l'adresse postale suivante, complétée de la mention « confidentiel » :
Université Côte d'Azur
Référént DLA
28 Avenue Valrose
06103 Nice Cedex 2

Le présent formulaire a pour objectif de vous guider dans vos démarches auprès du référent.

En cas de difficultés, ou d'hésitations sur la nature ou l'objet de la demande, vous pouvez également contacter le référent pour qu'il vous guide dans vos démarches.

Le référent peut également, sur votre demande, organiser un entretien dans un lieu confidentiel.

INFORMATION SUR LA DEMANDE DE CONSEIL au RÉFÉRENT

1.- Le « droit au conseil déontologique » est reconnu par la loi au profit de toute agente et tout agent d'Université Côte d'Azur.

La loi « déontologie » du 20 avril 2016 et la loi « confortant le respect des principes de la République » du 24 août 2021 ont consacré un véritable **droit au conseil** au profit de tout agent **en matière de déontologie et de laïcité, en s'adressant à un référent.**

Le référent déontologue-laïcité-alerte assure des **missions de conseil individuel au profit de tout agent d'Université Côte d'Azur, et ce, de manière confidentielle** : ni Université Côte d'Azur, ni votre chef de service, ne sera informé de vos démarches auprès du référent.

Le référent déontologue-laïcité-alerte peut être saisi par tout agent, y compris par tout chef de service, pour obtenir un conseil utile :

- pour toute question relative au respect **des obligations et des principes déontologiques** des agents publics énoncés notamment par le code général de la fonction publique ;
- pour toute question relative aux **droits et libertés fondamentales des agents publics dans le cadre de leurs fonctions** ;
- ou toute question relative **au principe de laïcité.**

2.- Université Côte d'Azur a fait le choix d'ouvrir également ce droit au conseil au profit de toute étudiante et tout étudiant d'Université Côte d'Azur.

Le référent déontologue-laïcité-alerte peut également être saisi par toute étudiante ou tout étudiant d'Université Côte d'Azur souhaitant obtenir des informations et/ou conseils :

- toute information relative à la déontologie universitaire,
- ou toute question relative aux droits et libertés fondamentales des étudiantes et étudiants,
- ou sur l'application du principe de laïcité au sein de l'établissement.

QUI ÊTES-VOUS ?

Nom :
Prénom :

Adresse personnelle :

Courriel personnel :
Numéro de téléphone personnel (si possible) :

Vous êtes :

- Une agente ou un agent d'Université Côte d'Azur
- Une étudiante ou un étudiant d'Université Côte d'Azur

QUELLE EST LA NATURE DE VOTRE DEMANDE DE CONSEIL ?

Vous souhaitez (cocher la/les réponses adaptées) :

- connaître la réglementation applicable (textes, jurisprudences) ;
- une analyse individuelle de votre situation au regard **des obligations et principes déontologiques, vos droits et libertés fondamentales, ou encore le principe de laïcité**, pour vous aider à connaître vos droits et obligations (réglementation applicable et modalité d'application à votre situation)

Merci d'expliquer le plus précisément possible votre demande :

CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Confidentialité.

Université Côte d'Azur ne sera pas informée de votre démarche.

La saisine du référent déontologue est strictement confidentielle. Les informations transmises serviront au référent déontologue-laïcité-alerte pour vous identifier et pour vous contacter. Le référent est tenu au secret et à la discrétion professionnels (article 7 du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique).

Données personnelles.

Le référent déontologue, responsable du traitement, récolte des données personnelles afin de lui permettre le traitement des demandes qui lui sont soumises. Ce traitement est mis en œuvre dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public, au sens du RGPD. Le référent déontologue est l'unique destinataire du traitement, tenu à une obligation de discrétion et de secret professionnel. Dans l'exercice de sa mission, le référent déontologue pourra transmettre certaines données à des services dédiés internes à l'Établissement et soumis aux mêmes obligations. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Ces données sont conservées pendant le traitement de la demande. Si celle-ci est irrecevable, elles sont détruites sans délai. Si la demande est recevable, les données sont détruites ou rendues anonymes dans le délai maximum de deux mois suivant la clôture du dossier. Vous disposez du droit de demander l'accès aux données à caractère personnel vous concernant, la rectification ou la limitation du traitement, ainsi que de vous opposer à la mise en œuvre du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement, vous pouvez contacter le référent déontologue (deontologue-laicite-alerte@univ-cotedazur.fr). Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits informatiques et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données personnelles d'Université Côte d'Azur (dpo@univ-cotedazur.fr) ou adresser une réclamation auprès de la CNIL (CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07).